



Corps européen de solidarité (CES) : ancien service volontaire européen

Vérfifié le 13 juin 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Vous avez moins de 30 ans et vous souhaitez vous engager dans des actions de solidarité (lutte contre l'exclusion, aide aux personnes en situation de handicap...) ? Le corps européen de solidarité (CES) vous propose des missions dans les *pays de l'Union européenne* ou dans des pays partenaires.

Qu'est-ce que le Corps européen de solidarité ?

Le Corps européen de solidarité (CES) vous permet de partir en volontariat en France ou dans un pays étranger.

Vous pouvez participer à des **actions de solidarité** concernant notamment les domaines suivants :

- Lutte contre les exclusions
- Éducation et formation
- Citoyenneté
- Accueil des réfugiés et migrants
- Protection de la nature
- Aide aux personnes en situation de handicap
- Santé, culture, sport
- Technologies numériques

La majorité des missions de volontariat se déroule dans les pays suivants :

- *Pays membres de l'Union européenne (UE)*
- Pays participants non membres de l'UE (Islande, Macédoine du Nord, Turquie, Liechtenstein, Norvège)

Certains projets CES ont lieu dans les pays *partenaires voisins de l'Union européenne* (Albanie, Algérie, Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Égypte, Géorgie, Israël, Jordanie, Kosovo, Liban, Moldavie, Monténégro, Maroc, Palestine, Russie, Serbie, Syrie, Tunisie, Ukraine).

Vous bénéficiez de formations, d'un soutien linguistique et d'un tutorat pendant votre volontariat.

Ce volontariat vous permet d'acquérir des compétences qui pourront être utiles à votre insertion professionnelle.

Les organisations accueillant des volontaires sont labellisées par la Commission européenne.

Il peut s'agir des organismes suivants :

- Associations
- Organisations non gouvernementales (ONG)
- Collectivités territoriales
- Établissements ou organismes publics à but non lucratif

Qui peut devenir volontaire ?

Pour vous engager dans le CES, vous devez avoir **au moins 18 ans et moins de 30 ans** .

Vous devez être citoyen d'un *pays membre de l'Union européenne*.

Vous devez résider régulièrement dans un pays membre de l'Union européenne ou dans un *pays partenaire* [\(https://corpseuropeendesolidarite.fr/\)](https://corpseuropeendesolidarite.fr/) .

Il n'y a **pas de condition de diplôme** et de niveau en langue étrangère.

À noter : pour certains projets, des restrictions sont imposées (âge, pays de résidence...).

Comment s'inscrire au Corps européen de solidarité ?

Pour participer au CES, vous devez vous enregistrer sur le *portail européen de la jeunesse* [\(https://europa.eu/youth/solidarity_fr\)](https://europa.eu/youth/solidarity_fr) .

Le portail publie des offres d'organismes agréés auxquelles vous pouvez postuler.

Ces organismes peuvent également vous contacter directement après avoir consulté votre profil.

À noter : un délai de 6 mois est à prévoir entre le début des démarches et le départ effectif.

Une fois que votre candidature est acceptée, vous signez un contrat.

L'Agence du service civique vous adresse ensuite, par voie postale, votre *carte du volontaire*.

Cette carte vous permet de justifier votre statut de volontaire.

Vous bénéficiez des mêmes avantages qu'un étudiant (par exemple, billets à tarif réduit dans les musées).

En cas de rupture de votre CES, vous devrez remettre la carte à l'organisme dans lequel vous effectuez votre mission.

Quelles sont les indemnités et la couverture sociale pendant la mission ?

Vous bénéficiez d'une **prise en charge de vos frais** suivants :

- Voyage aller-retour
- Logement
- Restauration

Vous bénéficiez aussi d'une couverture d'assurance en cas de besoin, notamment médicale et responsabilité civile.

Vous recevez une indemnité dite *argent de poche* qui varie selon les pays (par exemple 6 € par jour en Suède, 3 € par jour en Roumanie).

Quelle est la durée de la mission ?

Le volontariat occupe un **temps plein** (30 à 38 heures par semaine).

Volontariat individuel

Pour un jeune âgé de 18 à 30 ans, **la mission dure entre 2 et 12 mois**. On parle dans ce cas de *long terme*.

Pour un *jeune ayant moins d'opportunité (jamo)*, la mission dure de 2 semaines à 2 mois. On parle dans ce cas de *court terme*.

➔ **À savoir** : il est possible de faire un long terme après un court terme, mais le contraire n'est pas possible.

Volontariat en équipe

La mission dure de 2 semaines à 2 mois.

Vous êtes intégré à un groupe de bénévoles comprenant des personnes défavorisées.

Peut-on cumuler le volontariat avec des prestations sociales ?

Allocation d'aide au retour à l'emploi (Are)

Vous pouvez être demandeur d'emploi et effectuer un volontariat CES.

Durant votre mission, vous restez inscrit à Pôle emploi, mais vous changez de catégorie dans la classification des demandeurs d'emploi (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13240>).

Vous serez classé dans la catégorie D. Elle correspond aux personnes sans emploi, mais non immédiatement disponibles.

Le versement de vos allocations chômage est suspendu pendant la durée de votre mission et reprend après celle-ci.

Votre mission n'a pas de conséquence sur le montant et la durée de vos allocations chômage.

À la fin de votre mission, vous devez actualiser votre situation auprès de Pôle emploi (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1637>).

⚠ **Attention** : pensez aussi à actualiser votre situation avant le commencement de votre mission. Vous éviterez d'avoir à rembourser un trop-perçu à Pôle emploi.

Revenu de solidarité active (RSA)

Si vous percevez le RSA ou la prime d'activité, **son versement est suspendu** pendant toute la durée de votre volontariat CES. Il reprend à l'issue de la mission.

Pensez à déclarer votre changement de situation auprès de votre Caf ou de votre MSA.

Si vos parents perçoivent le RSA ou la prime d'activité, vous restez comptabilisé dans leur foyer.

Votre indemnité dite *argent de poche* n'est pas prise en compte dans le calcul de leurs droits.

Le fait d'être en volontariat CES n'a pas impact sur le montant de l'indemnité perçue par vos parents.

Caf

Pour déclarer votre changement de situation auprès de votre Caf, vous pouvez utiliser un téléservice.



Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf)

Accéder au
service en ligne [↗](https://wwwd.caf.fr)
(<https://wwwd.caf.fr>)

MSA

Pour déclarer votre changement de situation auprès de votre MSA, vous pouvez utiliser votre espace personnel en ligne.



Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (MSA)

Se munir de ses identifiants.

Accéder au
service en ligne [↗](https://monespaceprive.msa.fr/lfp/web/msa/espace-prive)
(<https://monespaceprive.msa.fr/lfp/web/msa/espace-prive>)

Allocation adulte handicapé (AAH)

L'indemnité et l'AAH sont cumulables.

L'indemnité dite *argent de poche* n'est pas prise en compte dans le calcul de l'AAH.

Bourse étudiante

Le fait d'être en volontariat CES n'a pas d'impact sur votre droit à une bourse étudiante, ni sur son montant.

L'indemnité dite *argent de poche* n'est pas prise en compte dans le calcul de la bourse.

Textes de loi et références

- Code du service national : article L120-1 [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000033971509) (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000033971509)
Dispositions relatives au service civique
- Code du service national : articles R121-47 à R121-50 [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071335/LEGISCTA000022207362) (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071335/LEGISCTA000022207362)
Carte du volontaire
- Décision n°1031/2000/CE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 13 avril 2000 (PDF - 143.7 KB) [↗](http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2000:117:0001:0010:FR:PDF) (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2000:117:0001:0010:FR:PDF>)
Programme d'action communautaire Jeunesse

Pour en savoir plus

- Portail européen de la jeunesse [↗](https://europa.eu/youth/solidarity_fr) (https://europa.eu/youth/solidarity_fr)
Commission européenne
- Corps européen de solidarité (CES) [↗](https://www.corpseuropeensolidarite.fr/) (<https://www.corpseuropeensolidarite.fr/>)
Agence Erasmus+ France Jeunesse et Sport/Agence du service civique
- Découvrir le monde (jeunes.gouv.fr) [↗](http://www.decouvrirlemonde.jeunes.gouv.fr/) (<http://www.decouvrirlemonde.jeunes.gouv.fr/>)
Ministère chargé de la jeunesse
- Corps européen de solidarité (CES) : de quoi s'agit-il ? [↗](https://corpseuropeendesolidarite.fr/) (<https://corpseuropeendesolidarite.fr/>)
Commission européenne
- Organismes d'accueil agréés Corps européen de solidarité (CES) [↗](https://europa.eu/youth/volunteering/evs-organisation_fr) (https://europa.eu/youth/volunteering/evs-organisation_fr)
Commission européenne